



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D6 - Thés dansants - Convention avec "Miroir 2000"

Date de convocation : 17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Denis PETONNET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

N° 6 - Thés dansants - Convention avec « Miroir 2000 »**Rapporteur : Mme Natacha MICHEL**

Face aux nombreuses demandes et à l'engouement pour les thés dansants, la municipalité souhaite s'associer au projet de M. Christian HILLAIREAU pour mettre en place tous les mois des thés dansants à Saint-Jean-d'Angély.

M. HILLAIREAU est commerçant ambulant au nom de « Miroir 2000 » depuis 32 ans et organise déjà de nombreux thés dansants sur un territoire proche. Le premier thé dansant pourrait avoir lieu le jeudi 28 octobre 2021 à la Salle Aliénor d'Aquitaine de 14h30 à 19h30 pour une entrée à 8 € avec un goûter offert.

L'organisateur s'engage à faire respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Afin d'inciter et de garantir la mise en place de ces thés dansants, la municipalité propose d'apporter son concours au projet de la façon suivante :

- mettre à disposition la salle Aliénor d'Aquitaine à titre gracieux ;
- participer au plan de communication par l'impression d'affiches et la diffusion de l'information via les canaux de communication de la municipalité (panneaux lumineux, Facebook, site internet, lettre d'actualité du service Cap Séniors et Solidarité) .

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (M. Patrick BRISSET)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Signé

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021
Affiché le 27 septembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.